

Uniquement soucieux de l'avancement moral et matériel de la population scolaire de notre province, nous avons cru devoir prendre l'initiative d'un mouvement tendant à la création par les pouvoirs publics, d'un service existant dans presque tous les pays civilisés : l'inspection médicale scolaire obligatoire. Notre société n'a qu'un but : préserver l'enfant dans sa santé, la plus grande de ses richesses, et par là même, contribuer à ce qu'il ne sorte de l'école et du collège, que des générations saines et fortes, solides et résistantes pour qui la lutte sera moins pénible et l'effort moins épuisant.

Nul plus que nous ne reconnaît tout ce que les pouvoirs publics ont fait, depuis quelques années surtout, dans le domaine de l'éducation, et n'est prêt à en tenir compte. Nous comprenons, comme tout le monde d'ailleurs, que l'avenir de notre race est à l'école et que si nous voulons voir ouvrir devant nous comme devant les autres nationalités, les routes du progrès, c'est le cerveau de nos enfants qu'il faut armer, c'est l'instruction poussée dans toutes les branches qu'il faut rendre complète et solide.

Mais ce n'est pas tout.—A côté des règlements pédagogiques, parallèlement aux ordonnances qui ont trait à l'instruction elle-même, il est une grande loi à laquelle il faut que tous obéissent et qu'il serait criminel d'ignorer, c'est la loi d'hygiène dans les établissements éducationnels et les précautions dont elle commande d'entourer vos enfants.

Le système en vigueur pourvoit à la nomination d'inspecteurs d'écoles qui parcourent les différents districts de la province pour surveiller le travail intellectuel des enfants, il n'y en a pas pour voir aux conditions de santé de ces mêmes enfants et l'observation des mesures d'hygiène dans les locaux qu'ils fréquentent. Il y a des inspecteurs qui visitent les écoles, qui se renseignent auprès du maître, qui interrogent les enfants afin de se rendre compte si l'instruction qu'on leur donne leur profite, et il n'y en a pas qui aiment dire à l'instituteur ou à l'institutrice :